

AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 4 mai 2021, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique virtuelle à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur une demande d'usage conditionnel au règlement numéro RCA06 08 0020.

La demande concerne un usage conditionnel pour les propriétés situées du 491 au 571, boulevard Lebeau et a pour objet de régulariser « l'usage bureau » au deuxième étage de ce bâtiment industriel.

En vertu de l'arrêté ministériel 2021-102 du 5 février 2021, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis, afin que le conseil puisse en apprécier la valeur avant de rendre une décision. Pour toute question relative à cette procédure veuillez téléphoner au (514) 855-6000 poste 4240.

Les commentaires écrits peuvent être soumis par courriel à l'adresse suivante : **saint-laurent@ville.montreal.qc.ca** ou par courrier au **777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent (Québec) H4M 2M7**.

Fait à Montréal, le 14 avril 2021

Benoit Turenne
Secrétaire du Conseil d'arrondissement